

1.010-7

HH/wa

Berne, le 18 octobre 1974

1.143.0. (6)6.0006.300.-Note à MM. Th. Raeber
R. Wilhelm

Je commence à avoir le sentiment que notre coopération au développement devient une entreprise de plus en plus difficile. Les conditions auxquelles certains veulent subordonner la continuation de notre aide (même aux pays en voie de développement considérés comme très pauvres) se multiplient à un rythme inquiétant :

Aujourd'hui :

- c'est le comportement des producteurs de pétrole pour ce qui est de notre aide dans les pays qui appartiennent à leur zone de responsabilité "naturelle" (et même dans les autres pays);
- c'est l'explosion d'un engin atomique, donc la poursuite d'un programme atomique;
- c'est le règlement satisfaisant du problème des indemnités en cas de nationalisation;
- c'est l'existence d'un système de gouvernement autoritaire;
- c'est l'existence de structures sociologiques et économiques déficientes qui donnent à penser que la coopération au développement n'est que le financement du développement par la partie la plus pauvre de la population des pays développés au profit des couches sociales les plus riches des pays pauvres;



Demain :

- ce seront sans doute les dépenses d'armement ou tel comportement des pays en voie de développement dans le secteur des matières premières qui viendront renforcer la panoplie des conditions préalables à l'extension de notre aide.

A ces barrières spécifiques que l'on oppose à la progression de notre coopération au développement s'ajoute naturellement une opinion publique et parlementaire très critique ainsi que les difficultés budgétaires de la Confédération. De plus, les indices d'une grave récession économique s'accumulent; une telle récession aura sans doute des conséquences négatives pour notre politique de coopération au développement.

La coopération au développement, du moins celle du type qui a nos faveurs en raison de son efficacité et du contrôle qu'il nous permet d'exercer sur la dépense (à savoir les projets intégrés - coopération technique diversifiée accompagnée d'aide financière - réalisés dans un cadre bilatéral en étroite collaboration et avec la participation du gouvernement partenaire) nécessite un minimum de continuité. De tels projets exigent en effet, pour leur prospection, leur planification et leur lancement, au moins une ou deux années, la coordination des multiples composantes de telles actions consommant souvent beaucoup de temps.

Les obstacles que l'on sème sur la route de la coopération au développement (et ceux qui se présentent d'eux-mêmes) provoquent des ruptures de continuité qui

multiplient nos difficultés et diminuent notre efficacité. Ainsi ballottée au gré des circonstances et des incidents, notre action perd fortement de son efficacité, de sa crédibilité, voire même de son sens. Il conviendra donc de faire un effort pour mieux faire comprendre le rôle et les objectifs politiques et économiques de la coopération au développement et la distinction qui doit être faite entre nos intérêts économiques à court terme (ou les intérêts privés de quelques-uns) et notre politique étrangère. Il faudra, en outre, dans chaque cas de conflit entre politique de coopération au développement et intérêts immédiats, rechercher des solutions permettant de présenter le sens de notre action et d'assurer sa continuité.

(M. Heimo)